



Suivre et analyser ses consommations d'électricité avec le compteur LINKY

Enedis gère le réseau d'électricité en France quel que soit le fournisseur et réalise toutes les interventions techniques (raccordement, dépannage, relevé compteur...).

En France, les compteurs d'électricité sont remplacés par des compteurs dits « communicants ». Au total, 35 millions seront installés d'ici 2021. Ce nouveau compteur, appelé « Linky », répond à de nouveaux besoins énergétiques et propose des avantages pour mieux gérer la consommation et les dépannages.

Afin de limiter les risques d'intrusion dans la vie privée, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a encadré strictement la collecte des données (nature des données collectées, identité des organismes collecteurs).

Le compteur Linky peut mesurer trois grands types de données :

- Les **index de consommation** ;
- La **courbe de charge**, c'est-à-dire la représentation graphique de l'évolution de la consommation d'énergie pendant une période donnée.
- Les données relatives à la **qualimétrie et à la sécurité du compteur** qui permettent à Enedis de vérifier la qualité d'alimentation, les coupures de courant ou encore de vérifier les ouvertures du capot du compteur pour prévenir les actes frauduleux.

Pour suivre les consommations quel que soit son fournisseur d'électricité, il faut créer un compte sur le site d'ENEDIS » et activer la fonction.

1. Création d'un compte PROFESSIONNEL

- Aller sur le site <https://www.enedis.fr/entreprise-et-professionnel>
Cliquer sur le lien « **Mon espace entreprise** »
Cliquer sur le bouton « **Votre compte Entreprise** » puis « **Connexion** »

- Ou directement sur le lien

<https://espace-client-entreprises.enedis.fr/web/espace-entreprise/creation-de-compte>

Cliquer sur le bouton « **Créer votre compte** »

Saisir l'adresse du **courriel de l'entreprise**

Saisir le **numéro SIRET** de l'établissement

S'il y a un problème, il faut contacter la hotline par téléphone au 09 69 32 18 99 (option n°3 lors de l'appel)

La validation se fera en suivant les instructions reçues par courriel : il faudra notamment joindre une copie de la carte d'identité du dirigeant et une copie de la facture du fournisseur d'électricité où il est mentionné le point de raccordement ou de livraison.

Pour activer la fonction de collecte de courbes de charges, cliquer sur :

<https://espace-client-entreprises.enedis.fr/group/espace-entreprise/activer-la-collecte>

Les courbes de charges sont l'ensemble de valeurs moyennes horodatées de la puissance active ou réactive injectée ou soutirée, sur des périodes d'intégration consécutives et de même durée.

L'analyse des courbes de charges permet de visualiser les consommations par plages horaires.

L'activation de la collecte de la courbe de charge n'est pas fonctionnelle avec le navigateur « Chrome ». La demande devra être réalisée à l'aide d'un autre navigateur Web comme Internet Explorer, Firefox.

2. Demande d'accès aux données

Aller sur le site <https://www.enedis.fr/entreprise-et-professionnel>

Cliquer sur le lien « Mon espace entreprise »

Cliquer sur le bouton « Votre compte Entreprise » puis « Connexion »

Saisir son courriel et mot de passe puis valider

Cliquer sur le lien « CONSOMMATION » puis dans le sous-menu sur « Demandes de vos historiques de données »



Pour activer l'accès aux données « Courbe de charges », il faut sélectionner le point de livraison en bas de page puis cliquer sur le bouton « Valider la commande ».

Un courriel de confirmation de demande de données sera envoyé automatiquement.

3. Consultation des données

La consultation des courbes de charge sera disponible à partir de la date d'activation du service.

Cliquer sur le lien « **CONSOMMATION** » puis dans le sous-menu sur « **Demandes de vos historiques de données** »

Pour disposer des données, cocher « **Historiques de consommation** » et « **Historique de courbe de charge** ».

Indiquer la période de temps.

Sélectionner le point de livraison : PRM/PDL.

Cliquer sur le bouton en bas de page « **Valider la commande** ».

Cliquer sur le lien « **CONSOMMATION** » puis dans le sous-menu sur « **Consultation de vos données** »

En bas de page, cliquer sur « **Voir mes fichiers** » puis cliquer sur les boutons « **Télécharger** » pour récupérer les fichiers au format « ZIP ».

Lien direct : <https://espace-client-entreprises.enedis.fr/group/espace-entreprise/resultats-de-vos-demandes-de-donnees>



Nom de suivi	Type de données	Date	Statut	Nb fichiers	Action
895	Multiple	25/01/2018	Terminé	2	Voir mes fichiers
	Historique de consommation	25/01/2018	Terminé	1/0	Télécharger
	Historique de courbe de charge	25/01/2018	Terminé	2/0	Télécharger

Décompresser les fichiers « ZIP » afin d'avoir accès aux fichiers « **CSV** ».

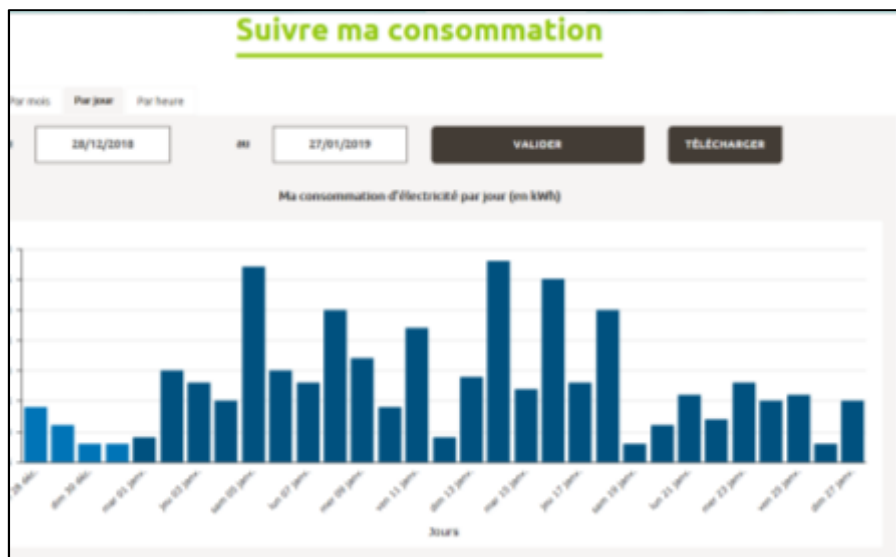
Le sigle **CSV** désigne un fichier informatique de type tableur, dont les valeurs sont séparées par des virgules.

Des tableurs tels qu'Excel (Microsoft) ou Calc (LibreOffice) sont capables d'importer et exporter des fichiers CSV. Toutefois, en raison de sa structure basique, le format de fichier CSV ne convient que pour des données structurées simples. Il n'y a pas de couleur et mise en forme.

4. Analyses des données

Ouvrir les fichiers « CSV » et préparer la mise en forme afin de réaliser les tableaux et graphiques éventuels.

La présentation permet ensuite de réaliser un suivi ou une analyse des données pour visualiser les consommations et identifier des éventuelles consommations « anormales ».



Cette approche peut permettre de comprendre le fonctionnement afin de mettre des actions correctives pour consommer moins d'énergies (*exemple : identification de consommations liées à la veille des équipements lors de la non-utilisation de l'entreprise,...*).

Un accompagnement est proposé par un agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de « Visites Energies ».



**Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Délégation de la Côte d'Or - Pôle Développement des Entreprises et des Territoires
65/69, rue Daubenton - BP 37451 - 21074 Dijon Cedex - Tél. : 03 80 53 13 63
courriel : lprasalek@artisanat-bourgogne.fr

Délégation de la Nièvre - Pôle Développement des Entreprises et des Territoires
9, rue Romain Baron CS80040 - 58027 Nevers Cedex - Tél. : 03 86 71 80 60
courriel : mlepommelec@artisanat-bourgogne.fr

Délégation Saône-et-Loire - Pôle Développement des Entreprises et des Territoires
185, Avenue Boucicaud - BP 52 - 71103 Chalon-sur-Saône Cedex - Tél. : 03 85 41 14 41
courriel : developpement-s71@artisanat-bourgogne.fr

Délégation de l'Yonne - Pôle Développement des Entreprises et des Territoires
56-58, rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 Auxerre - Tél. : 03 86 42 05 89
courriel : leger@artisanat-bourgogne.fr



**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

